



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 23 juin 2020

**La mise à 2x2 voies de la RN147
au nord de Limoges est déclarée d'utilité publique**

Le projet de mise à 2 × 2 voies de la RN147 au nord de Limoges sur un linéaire d'environ 6,5 km, à partir de son raccordement sur la RN 520, au droit du lieu-dit « Lavaud » sur la commune de Couzeix jusqu'au lieu-dit « la Pivauderie » sur la commune de Nieul dans le département de la Haute-Vienne, vient de franchir une nouvelle étape.

A la suite de l'enquête d'utilité publique qui s'est déroulée du 27 mai au 27 juin 2019, **l'arrêté déclarant d'utilité publique le projet a été signé le 18 juin 2020** par la ministre de la transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne et le secrétaire d'État, chargé des transports, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, Jean-Baptiste Djebbari. Il a été publié au journal officiel le 20 juin 2020.

Pour la préfète Fabienne BUCCIO « il s'agit d'une étape importante. Nous allons poursuivre les études pour définir les caractéristiques détaillées du projet et préparer les prochaines étapes réglementaires : enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières, autorisation environnementale et diagnostic archéologique ».

L'aménagement de la RN147 est inscrit au Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020, pour un montant de 61 M€, dont 42 millions financés par l'État, 9 millions par la région Nouvelle-Aquitaine, 5 millions par le département de Haute-Vienne, et 5 millions par la communauté d'agglomération de Limoges.

Cet aménagement contribue à améliorer la liaison routière entre Poitiers et Limoges avec les autres opérations inscrites au CPER 2015-2020 (aménagement de créneaux de dépassement sur la RN147, déviation de Lussac-les-Châteaux, ...).